



Les Ecrans



tënk



UN DOCUMENTAIRE INCONTOURNABLE AU CINÉMA

## APPEL À FILM

### Formulaire d'inscription

Date limite de réception des dossiers complets :

**Mardi 26 Octobre**

# Fiche descriptive

<b>Film</b>	
<b>Titre</b>	
<b>Réalisateur / Réalisatrice</b>	
<b>Durée</b>	
<b>Date de sortie en salle envisagée</b>	
<b>Lien de visionnage du film</b>	

<b>Société de production</b>	
<b>Nom de la société</b>	
<b>Contact production</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Email</b>	

<b>Société de distribution</b>	
<b>Nom de la société</b>	
<b>Contact distribution</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Email</b>	

--	--

## Documents à fournir

1 exemplaire numérique comprenant :

- Le lien de visionnage accessible en français ou à défaut en anglais.
- Un synopsis et un dossier de presse ou tout document de présentation du projet.
- La note de diffusion précisant notamment la stratégie de sorties en salles de cinéma.
- Le présent formulaire daté et signé en page 4.

**L'ensemble de ces documents doit être envoyé par e-mail, au format pdf, à l'adresse suivante :**  
[ohmydoc@tenk.fr](mailto:ohmydoc@tenk.fr)

# Règlement

1. L'inscription à cet appel à film est gratuite.
2. Les documents doivent être envoyés au format .pdf à l'adresse suivante : [ohmydoc@tenk.fr](mailto:ohmydoc@tenk.fr)
3. Les informations et les vidéos des participants au présent appel à projets resteront confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre du processus de sélection.
4. Les projets proposés doivent être des longs-métrages documentaires, destinés à sortir en salle de cinéma.
5. Le jury de sélection des films est composé d'un représentant de chacun des partenaires engagés.
6. Les projets sélectionnés seront notifiés le 16 Novembre 2021.
7. Quatre projets seront retenus. Pour les projets non sélectionnés, l'information sera transmise par courriel.
8. Les participants dont les projets sont sélectionnés acceptent de fournir les éléments nécessaires à la communication (court synopsis en français, affiche si disponible, sélection d'images libres de droits accompagnée des crédits requis, portraits et courtes biographies des réalisateurs ou réalisatrices)
9. Les participants dont les projets sont sélectionnés s'engagent à faire figurer dans les génériques de début et de fin du film le logo « Oh My Doc! ». Ils s'engagent également à faire figurer le logo « Oh My Doc! » sur tous les supports produits aux fins de communication et de promotion du film (à titre d'exemples, non limitatifs : bande annonce, site Internet, affiche, brochure, etc.).
10. L'inscription implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Le projet est inscrit par Madame ou Monsieur :  
En qualité de :

Fait à :  
Signature

Date :